



Syndicat National « **Force Ouvrière** »
des Finances Publiques

Section de Vaucluse

www.fo-dgfip-sd.fr/084/

Compte rendu CTPD du 21 juin 2010

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation des procès verbaux des CTP du 6 octobre 2009 et du 3 décembre 2009**
2. **Règles de vie et organisation des SIP de Cavaillon, d'Avignon Est et d'Avignon Ouest**
3. **Les rapports d'activité et de performance 2009 de la filière gestion publique**
4. **Les conditions de vie au travail**
5. **Questions diverses**

Pour le point numéro deux la Direction a proposé de distinguer les règles de vie et l'organisation, ce à quoi nous avons été favorables.

Règles de vie pour l'ensemble des implantations :

Les agents ont régulièrement été consultés sur les différents modules horaires.

Vote : FO-DGFIP pour.

A ce stade, nous avons une nouvelle fois évoqué le cas des agents de la filière gestion publique ne faisant pas parti des services fusionnés. Ceux ci ne sont en effet pas consultés au sujet des modules horaires possibles. Cette inégalité de traitement nous apparaît intolérable d'autant plus que la fusion est consommée au plan départemental.

Monsieur ROBERT s'engage à visiter ces petites structures dans un avenir plus ou moins proche.

Organisation des SIP :

- Cavaillon : L'accueil va connaître une situation intermédiaire du fait du prochain départ en retraite d'un agent. Par ailleurs, les agents de recouvrement seront associés à cette mission lors de la sortie des rôles.

Au sujet des travaux immobiliers, il est rappelé les récentes difficultés rencontrées (ainsi que les précédentes). La Direction assure qu'elle a lourdement communiqué à ce propos avec l'architecte.

L'installation des agents issus de la filière gestion publique est prévue le 30 juin, la Trésorerie sera fermée ce jour là et la partie SIP du recouvrement resterait fermée au public deux jours supplémentaires (1 et 2 juillet) afin de permettre aux agents de s'installer au mieux.

- Avignon : Nous sommes en présence d'une configuration grand site, même si la taille des structures n'a pas de commune mesure avec celles de Rennes ou Marseille.

Cette mise en place nécessite le redécoupage en deux de l'actuelle Trésorerie avec l'attribution de codiques différents.

La mission accueil fait l'objet d'un protocole clairement établi et un cadre A sera totalement dévolu à son encadrement. Il est précisé que lors des pointes de charge les agents des pôles gestion seront ponctuellement sollicités.

Le nombre d'agent de la structure accueil a volontairement été abondé afin d'éviter le recours systématique aux renforts et leur permettre dans les périodes de faible affluence de se consacrer à d'autres tâches.

Les délégations de signature pour cette mission seront effectives d'un SIP sur l'autre. A ce stade, nous soulignons la problématique de la responsabilité des comptables.

Pour ce qui concerne l'aspect immobilier, rien ne change au premier juillet. La date d'installation est prévue au 1^{er} décembre pour le SIP Ouest et au courant du premier

semestre 2011 pour le SIP Est. Dans l'attente, les agents de recouvrement seront temporairement installés dans le bâtiment 2 au 1^o étage.

La demande des O.S. de repousser la date d'installation en décembre et conformément aux possibilités offertes par une note de la Centrale de décembre 2009, trouve ici largement son fondement.

Rapport d'activité et de performance :

S'agissant de la simple présentation de ce rapport, aucun commentaire n'a été formulé.

Conditions de vie au travail :

Le Directeur nous commente la fiche jointe en annexe et expose les 4 axes de travail issus de la note d'orientation de l'ex DSF :

1. Simplification, voire suppression de certaines tâches.
 2. Renforcement de l'encadrement intermédiaire (A+ dédié aux FI, A des SIP qui seront généralisés à tous les sites, ...).
 3. Groupes de travail sur les accueils pilotés par M.COGNON à/c du 2 juillet.
 4. Institution d'espaces de dialogue, pour l'expérimentation desquels le Vaucluse s'est porté volontaire.
- Au gré de ces commentaires, nous soulignons que la simplification des procédures n'est pas des plus perceptible dans le quotidien et que la technicité requise ne fait que croître.
 - La priorisation quant à elle, débouche, du fait des suppressions d'emplois, sur l'abandon de certaines missions.
 - La qualité dans le rendu des missions s'altère au fil du temps. Là encore les suppressions d'emplois sont une des raisons essentielles.
 - La traçabilité ne doit pas être confondue avec flicage.
 - La mutualisation et le soutien de la Direction doivent être tangibles et réaffirmés.
 - La création de postes A SIP est un point positif, mais ne constitue pas à elle seule la solution. Là encore nous réaffirmons la nécessité de création de postes C et B.
 - L'institution d'espaces de dialogue est une mesure actée avec les OS nationales. Nous insistons sur le fait que l'ensemble des services du département doit être concerné. Les trésoreries du réseau périphérique, par exemple, ne doivent être ni négligées ni oubliées.
 - Les travaux engagés sont consécutifs à la mise en œuvre de la réforme et il est pour le moins normal qu'ils tendent vers un confort maximum. Cependant, nous sommes très attentistes du fait de la mise en place de la gestion par la notion de loyers budgétaires et des conséquences probables sur les surfaces allouées, comme sur l'entretien ou le nettoyage.
 - La mise en place du Document Unique sur l'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est une mesure incontournable et imposée par le cadre législatif. Cette procédure doit en effet être menée avec le plus grand sérieux.
 - La sensibilisation des cadres aux conditions de vie au travail est une nécessité. Mais l'effort ne doit pas être que ponctuel.

En définitive, nous estimons que les actions envisagées s'inscrivent dans un cadre national pour l'essentiel. Elle sont loin d'être suffisantes pour remédier au malaise et au mal être des personnels. Nous affirmons qu'une implication plus forte de la Direction locale était souhaitable et aurait été un signal bienvenu à destination des personnels.

Vos représentants FO: Michèle CORMERAIS, Mireille COMPAGNAT,
Catherine LOCRET, Frédéric LIAUTAUD.

BULLETIN D'ADHESION	
SYNDICAT	NOM -----
FO-DGFIP 84	
GRADE -----	AFFECTATION -----
Tel 04 90 63 83 73 ; Courriel : frederic.liautaud@dgfip.finances.gouv.fr	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP	
Fait à -----	le -----
(Signature)	
66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.	